

RENTRÉE SCOLAIRE 2022

On fait comment ?

CONCOURS DE RECRUTEMENT 2022 : DE TRÈS NOMBREUX PROFESSEURS STAGIAIRES MANQUERONT À LA RENTRÉE

Dans de nombreuses disciplines, la désertion des candidats est telle que beaucoup des postes offerts aux CAPES externes ne seront pas pourvus :

	Rentrée 2021		Rentrée 2022	
	Admissibles	Admis	Admissibles (écart/2021)	Postes offerts
Mathématiques	1 706	1 067	816 (-890)	1 035
Lettres modernes	1 301	810	720 (-581)	755
Lettres classiques	85	66	60 (-25)	134
SES	253	126	175 (-78)	121
Anglais	1 485	797	904 (-581)	781
SVT	552	260	425 (-127)	260
Documentation	261	130	186 (-75)	120
Espagnol	701	320	490 (-211)	320

A la rentrée 2022, plus d'un poste offert au CAPES sur 5 ne sera pas occupé par un stagiaire. Or, les académies, depuis les comités techniques de janvier-février, ont déjà constitué les supports de stagiaires pour la rentrée prochaine. Dans de nombreux établissements où les répartitions de moyens ont déjà été adoptées par les CA, les équipes pédagogiques ne seront pas au complet au 1er septembre. Mais le ministère, qui refuse encore de donner les chiffres des inscrits aux concours, cherche à temporiser en disant sur France info le 12 mai pouvoir disposer « d'une réserve de personnels ». S'agit-il de recourir à « l'académie numérique du CNEd » mise en place à la faveur de la crise sanitaire « comme partenaire du présentiel » (<https://www.cned.fr/decouvrir-le-cned/academie-numerique>) ou de généraliser les zones numériques de remplacement comme dans l'académie de Nancy-Metz ?

LA RÉFORME BLANQUER DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS CONTRIBUE À LA DÉSAFFECTION DES CONCOURS

La réforme Blanquer de la formation des professeurs a contribué à l'hémorragie des inscrits en faisant passer les épreuves du CAPES non plus en première année de master (M1) comme en 2021 mais en seconde année (M2). La charge de travail pour les candidats-étudiants a été colossale en 2021-2022. Cette réforme a permis en 2021-2022 au ministre d'affecter une quantité très importante de stagiaires à 100 % après le M2 et de mettre en place les nouveaux « alternants contractuels » ultra-précaires au premier semestre de leur M2. Pour 2022-2023, le ministre aggrave encore la formation des enseignants en généralisant

l'emploi des « alternants contractuels » au second semestre du M1, ce qui lui permet de disposer d'une main d'œuvre beaucoup moins coûteuse tout au long de l'année scolaire, au détriment des conditions de travail, des droits et du salaire de ces jeunes enseignants.

GÉNÉRALISER LA CONTRACTUALISATION ET EN FINIR AVEC LE STATUT DE FONCTIONNAIRE DES PROFESSEURS, L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT

Les déclarations, le 15 février, d'un ministre voulant supprimer le CAPES et « s'attaquer à la structure de l'administration » avaient provoqué un tollé légitime. C'est pourtant bien de cela dont il s'agit avec la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » de juillet 2019 qui permet le recrutement de contractuels sur des emplois permanents de fonctionnaires. D'ailleurs, l'académie de Versailles recrute pour la rentrée 1 300 contractuels enseignants en via Pôle emploi.

C'est un fait : l'effondrement des inscriptions au concours de recrutement des professeurs (pour lesquelles le ministre refuse de donner les chiffres), la réforme Blanquer de la formation, participent à affaiblir les concours et s'inscrit précisément dans la loi de Transformation de la fonction publique. Le gouvernement d'hier et d'aujourd'hui veut la casse du métier d'enseignant. Pour le SNFOLC, c'est un changement de paradigme qui est en cours, avec des conséquences concrètes dès septembre 2022. La presse ne s'y trompe d'ailleurs pas : « une année 2022 noire avec moins de candidats et moins d'admissibles * » (France inter, le 12 mai).

FO exige :

- ▶ L'abrogation de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours et d'un retour à un recrutement à Bac+3,
- ▶ l'augmentation de 22,68 % de la valeur du point d'indice.

FO exigera du prochain ministre l'arrêt de toutes les fermetures de postes, la création des postes nécessaires et le recrutement immédiat d'enseignants fonctionnaires d'Etat à hauteur des besoins. Pour cela, il faut organiser en urgence de nouvelles sessions de concours sur la base d'un recrutement BAC +3.

La rentrée 2022 ne peut avoir lieu dans de telles conditions !

